

COMPTE RENDU SOMMAIRE **CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 15 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le quinze janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 08/01/2015

Nb de membres en exercice : 15

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Jean SOHIER, Joël PLUMÉ, Olivier CHASLES, Margot CHALOUAS, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI, Nathalie LEFEBVRE, Michel HALOPÉ, Anne DESCHERES, Éric MAKAGON

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Michel HALOPÉ

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité: dossier voiture électrique.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- *Bail de la boulangerie* (autorisation de signature du bail commercial)

M le Maire présente au conseil le projet de bail commercial, rédigé par Me Modot, notaire à La Croix en Touraine concernant le local de la boulangerie dont la commune est propriétaire. L'exploitant retenu est la société RG Boulangerie. Un contrat doit lier la collectivité au particulier qui aura en charge ce commerce. Les différentes modalités sont exposées au conseil à savoir un loyer annuel de 5508 € HT (459 € HT mensuel) auquel s'ajoutera la TVA (550,80 € TTC). Le dépôt de garantie sera de 550,80 €.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M Marchand, 1^{er} Adjoint, représentant M le Maire, à signer le bail commercial et procéder aux autres formalités s'y rattachant.

- *Modifications statutaires du SIEIL*

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 17 octobre 2014,
- Vu les statuts modifiés du SIEIL,
- Approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

- Subvention Contrat départemental

M le Maire rappelle le projet de réhabilitation des anciens vestiaires en bibliothèque dont le montant estimé des travaux s'élève à 155 000 € HT.

Dans le cadre de la concertation menée au sein de la communauté de communes Gâtine Choisilles, notre projet avait été proposé et est aujourd'hui inscrit au Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) du territoire de Gâtine Choisilles.

M le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2015 du projet de réhabilitation des anciens vestiaires en bibliothèque dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage, au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat qui seront opposables à notre opération susvisée. Le financement proposé serait le suivant :

- DETR 46 650 €
- DRAC 54 250 €
- CDDS 27 575 €
- Emprunt 26 525 €

M le Maire propose :

- d'approuver son plan de financement tel que figurant ci-dessus
- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du CDDS d'un montant de 27575 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve son plan de financement tel que figurant ci-dessus
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du CDDS d'un montant de 27575€
- autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

- Autorisation dépenses 2015

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses 2015, à savoir :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget,

avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2014 selon les tableaux suivants :

BUDGET COMMUNE

202	Frais liés à l'urbanisme.	630.00
	Total chapitre 20	630.00
2041582	Réseaux d'électrification	37 000.00
	Total chapitre 204	37 000.00
2181	Instal.agencem.divers	7 500.00
2158	Matériel outillage techniques	500.00
	Total chapitre 21	8 000.00

BUDGET COMMERCES

2135	Inst.agencem.aménagem.	100.00
	Total chapitre 21	100.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

21532	Réseaux d'assainissement	18 000.00
	Total chapitre 21	18 000.000

- *Demande de subventions : voiture électrique*

M le Maire propose au conseil l'acquisition d'une voiture électrique. L'estimation financière s'élève à 12023,33 € HT. Ce projet pourrait bénéficier de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2015, auprès du SIEIL et auprès du Pays Loire Nature. Le financement proposé serait le suivant :

- Subvention DETR	6 523,33
- Subvention SIEIL	3 500,00
- Subvention Pays Loire Nature	2 000,00

C'est pourquoi, M le Maire propose aux conseillers de solliciter les aides précitées auprès des différents organismes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'acquisition d'une voiture électrique
- sollicite la subvention auprès du SIEIL
- sollicite la subvention auprès du Pays Loire Nature
- Sollicite la subvention de l'Etat auprès du Conseil Général au titre de la DETR 2015
- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 19 février 2015 à 20h30.